



DELIBRATION N182
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 dcembre 2023

DEL 2023.12.13/182

Le **mercredi 13 dcembre 2023** à 18h00 le conseil municipal lgalement convoqu, s'est runi en sance publique dans la salle du 1^{er} tage de la CCB, sous la prsidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thme :

FINANCES

Objet :

**Vidprotection :
Actualisation du plan
de financement**

Convocation :

Date: 06/12/2023

Affichage: 06/12/2023

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Prsents : 21

**Nombre de
suffrages**

exprims : 28

taient prsents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Michle SKRIPNIKOFF, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSE, milie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNOUD, Patrick MICHEL, Ren MICHEL, Christian FERRUS, Corinne ASCHETTINO, Maud GAD, Christophe OSTI, Renaud PONS, Stphane SIMOND, Maryse XAUSA-FRANOIS, Catherine VALDENNAIRE, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN, Aurlie POYAU

taient reprsents :

ric PEYTHIEU donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI
Andr MARTIN donnant pouvoir à milie GENOUX DESMOULINS
Maud GAD donnant pouvoir à Michle SKRIPNIKOFF
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Renaud PONS
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Herv BOULAIS
Lou AFRICAIN donnant pouvoir à Claire BARNOUD
Gabriel LON donnant pouvoir à Aurlie POYAU

Absents excuss :

ric PEYTHIEU, Andr MARTIN, Maud GAD, Sandrine CORDIER, Corinne FAURE-BRAC, Lou AFRICAIN, Gabriel LON

Absents :

Herv BOULAIS, Marie SOUBRANE, Yoann LAGIER, Aurore MARCHAND

Secrtaire de sance :

milie GENOUX DESMOULINS

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;
- VU** la loi n° 99-291 du 15 Avril 1999 relative aux polices municipales ;
- VU** la convention communale de coordination de la police municipale et de la direction départementale de la sécurité publique signée le 15 septembre 2021 ;
- VU** la délibération n° DEL 2021.10.20/219 du 20 octobre 2021 approuvant le lancement des études de mise en réseau et d'extension des installations de vidéo protection ;
- VU** la délibération n° DEL 2022.12.14.190 du 14 décembre 2022 approuvant l'enveloppe financière allouée au déploiement d'un réseau de vidéo protection dans la ville de Briançon et son plan de financement ;
- VU** la délibération n° DEB 23-0209 du conseil régional du 24/03/2023 attribuant une subvention à ce projet à hauteur de 100 000€ ;
- CONSIDERANT** les besoins des agents de police municipale et de police nationale sur le territoire communal ;
- CONSIDERANT** la volonté de la municipalité de mettre en réseau les installations existantes de vidéoprotection puis d'étendre ce réseau à l'ensemble des voiries du centre-ville afin de constituer un maillage cohérent, défini conjointement par la Ville et la Direction Départementale de la Sécurité Publique ;
- CONSIDERANT** le projet de raccordement de ce réseau au commissariat de police nationale ;
- CONSIDERANT** les aides de l'Etat mobilisables pour soutenir les investissements liés à la vidéo protection ;
- CONSIDERANT** les offres reçues dans le cadre du marché, passé en appel d'offres et publié le 27/07/2023, déterminant le cout de fournitures et travaux à 454 369 € HT ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Finances et Affaires générales », réunie le 11/12/2023 ;

AR Prefecture

Cas exposé
005-21050237-20231213-2023_12_182-DE

Reçu le 26/12/2023

Publié **LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE**

- D'actualiser l'enveloppe financière de ces investissements et de décider de leur réalisation ;
- D'actualiser le plan de financement demandé en 2023 au titre de l'année 2024 :

Etat DETR (28%)	52 500 €
Etat FIPD (20%)	37 000 €
Région (22%)	40 716 €
Autofinancement (30%)	54 784 €
Total	185 000 € H.T

- D'actualiser le plan de financement demandé en 2024 au titre de l'année 2025

Etat DETR (28%)	76 442 €
Etat FIPD (20%)	53 874 €
Région (22%)	59 284 €
Autofinancement (30%)	79 768 €
Total	269 368 € H.T

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25

CONTRE : 3

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2023.12.13/182

PUBLIÉE LE : **26 DEC. 2023**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

